

A l'école

L'enseignement dans notre canton et à l'école de Courcival

Association
Culturelle
De Courcival



Edito

Nous avons le plaisir de vous présenter le premier numéro du bulletin de l'Association Culturelle de Courcival ou « ACDCOURCIVAL ». Il est consacré à l'histoire de l'enseignement dans notre canton et à l'école de Courcival, fermée en 1975.

Nous espérons que le bulletin de l'association vous permettra de découvrir encore plus notre village et de le faire connaître au travers de son histoire.

Dans de prochaines éditions nous évoquerons la guerre de 1870, le départ de Courcivallois vers le Canada, l'évolution des techniques agricoles de notre territoire, la signification des noms des lieux-dits et bien d'autres sujets.

Vous trouverez aussi à la fin de ce bulletin l'agenda des prochaines manifestations que nous proposerons.

N'hésitez pas à envoyer vos remarques, propositions et témoignages à acdcourcival@laposte.net

Merci et bonne lecture ■

L'école de Courcival

Pour ce premier numéro du bulletin nous avons choisi de vous relater une brève histoire de l'éducation des enfants de notre village.

Ce travail a nécessité la recherche des différentes méthodes et organisations de l'enseignement dispensé par les congrégationnistes, les membres du clergé et les enseignants « libres » ; puis par les instituteurs et les institutrices nommés dans le cadre de la politique d'instruction laïque, gratuite et obligatoire. Cette nouvelle politique a été instaurée suite aux lois Jules Ferry votées en 1881-1882 sous la troisième République.

Cet ensemble de lois s'inscrivait dans un projet ambitieux d'éducation pour tous.



*cour de récréation
Courcival*

Il intégrait une volonté de développement du patriotisme, de consolidation du régime républicain face aux risques extérieurs et intérieurs incluant les conflits militaires et les vellétés de prise du pouvoir par les partis monarchistes.

C'est dans ce contexte que fut créée une école à Courcival en 1882.

La loi Jules Ferry allait ouvrir à tous les enfants de Courcival l'accès à la maîtrise de la lecture et de l'écriture, du calcul et de l'instruction civique ; et pour certains l'accès à un enseignement professionnel et supérieur.

Pour être complet, il faut signaler l'existence d'une instruction dispensée dès le XVI^e siècle à Bonnétable et ouverte aux paroisses voisines dont Courcival.

Sommaire

Edito	1
L'école de Courcival	1
Les archives	4
Agenda	8
Rejoignez l'association !	8

De la renaissance à la révolution

C'est en 1554 qu'un seigneur de Bonnétable y ouvre un collège, dans des locaux offerts par des notables de sa ville.

La gratuité de l'enseignement était réservée aux plus pauvres ; les autres élèves payaient une rétribution mensuelle de 10 sous pour les élèves débutants, 15 sous pour ceux qui commençaient à maîtriser l'écriture, 30 sous pour les autres - dont certains maîtrisaient le latin.

La gestion et la formation étaient dispensées par des ecclésiastiques, souvent des vicaires.

Une rente annuelle et le bois de chauffage étaient assurés par les seigneurs successifs de Bonnétable.

Le modèle d'enseignement perdura du 16^{ème} à 1790 sous diverses formules.

La Révolution française devait proposer au peuple d'autres formes d'enseignement conformément à ses principes.

Leurs mises en vigueur furent toutefois chaotiques : enseignants « laïcs » avant la lettre et enseignants ecclésiastiques exerçant une concurrence.

Ainsi un notable créa une école « libre » avec succès tandis que l'école conforme aux volontés révolutionnaires ouverte par deux enseignants laïcs échouait.

Au 19^{ème} siècle : la communale

En 1800 une école communale s'installe avec des moyens renforcés en personnels et en locaux. Mais elle ferme dès 1834.

En 1819, une école dite « mutuelle » est abritée dans l'ancienne chapelle Saint Nicolas située dans des dépendances du château. Elle est remplacée par une école libre jusqu'en 1874.

En 1852, une école « communale » est prise en charge par les frères des écoles chrétiennes jusqu'en 1890.

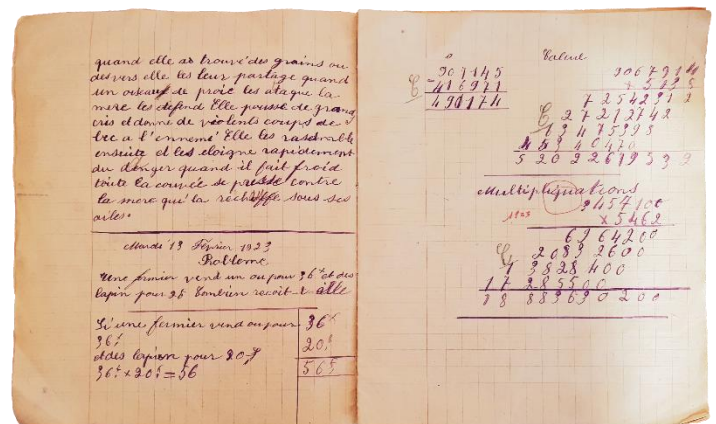
Puis vient la fin d'enseignements « communaux, confessionnels » du fait de la loi Jules Ferry en 1881.

Sous l'auspice de cette loi fondamentale, un certain désordre en matière d'enseignement allait prendre fin dans l'environnement de Bonnétable.

Que conclure de cette épopée très souvent chaotique de l'enseignement dans notre canton ?

- Que le clergé et la noblesse locale furent seuls à assumer la prise en charge d'un enseignement général pour tous, mais de manière exclusive et orientée.
- Que la concurrence entre écoles communales « libres » et « mutuelles » témoigne de la volonté d'assurer l'enseignement. Mais ceci s'est réalisé dans la dispersion des efforts et une absence de cohérence des méthodes et des résultats obtenus.
- Enfin que le regroupement des écoles à Bonnétable a pénalisé une grande partie de la population des villages voisins.

Ainsi la loi Jules Ferry mettait fin à cette disparité des chances de bénéficier d'un enseignement facile d'accès et aboutissait à une uniformisation des méthodes et des programmes pédagogiques.



Le contexte de l'ouverture de l'école

Le contrôle de l'enseignement à une échelle nationale était la garantie d'une qualité homogène dans les villes et les campagnes.

Dispensée par les écoles normales, la formation des maîtres et des maîtresses permettait d'atteindre une uniformisation des acquis. Elle apportait également un sentiment d'appartenance à une nation, dans une vision laïque de la place de chaque enseignant et élève.

De plus un principe d'égalité d'accès à l'école pour les filles comme pour les garçons s'imposait enfin.

Les filles n'étaient plus négligées ni confinées à la vocation de mère de famille, sous la tutelle de sœurs religieuses sans aucune formation pédagogique.

Voilà dans quel contexte allait s'ouvrir l'école de Courcival.

Les priorités

Quelles contraintes vont rencontrer les maires de Courcival, la population, les enfants et enfin l'administration de l'éducation nationale ? C'est ce que nous allons vous présenter.

La priorité fut d'abord d'héberger les enfants à scolariser. Une mairie avait été construite en 1865 sur des terrains propriétés du château et offerts par le marquis de Courcival.

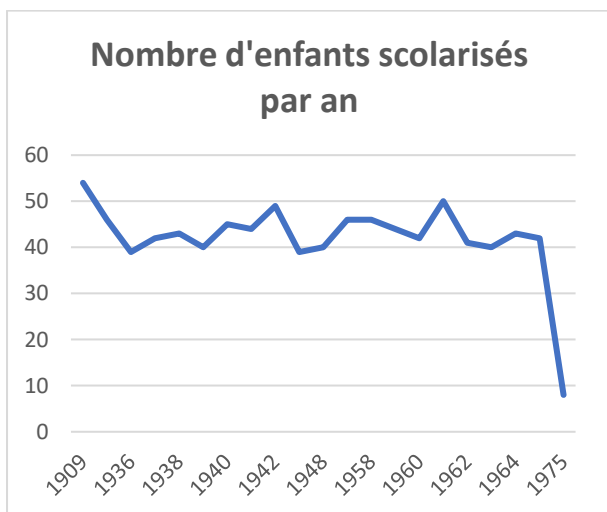
La nécessité d'accueillir l'école dans de bonnes conditions de salubrité trouva sa solution dans l'installation de deux classes au sein de la mairie.

Cette installation eut une conséquence importante : le transfert du « centre » de Courcival vers la place occupée par la mairie actuelle et la construction des maisons « Écoute s'il Pleut » et « La Rame ». Le centre était auparavant rue « Dorée » - en fait rue de l'Orée (du bois) - c'est-à-dire au carrefour des routes de Nauvay et de St Cosme.

Le centre de Courcival enfin constitué

Dorénavant, le centre de Courcival est autour de la mairie et de son école.

Dotée d'une classe puis de deux elle est constituée pour accueillir pendant plusieurs années un effectif allant jusqu'à une quarantaine d'écoliers de 6 à 14 ans.



Les locaux de l'école ont été adaptés en conséquence. Ainsi une classe fut abritée dans un bâtiment préfabriqué de type SCAN cédé par la commune d'Avèze en Auvergne.

Tous les enfants de Courcival ne sont pas scolarisés dans leur commune.

Des enfants vont à l'école publique de Peray, un enfant est scolarisé au Mans et deux enfants fréquentent l'école libre de Jauzé.

En 1958, compte tenu de la stabilité des effectifs (43 enfants) et des perspectives affichées par les registres communaux, le conseil municipal prévoit la construction d'une école en « dur » offrant un maximum de commodité et de confort (2 classes) assortie d'un logement pour le personnel enseignant.

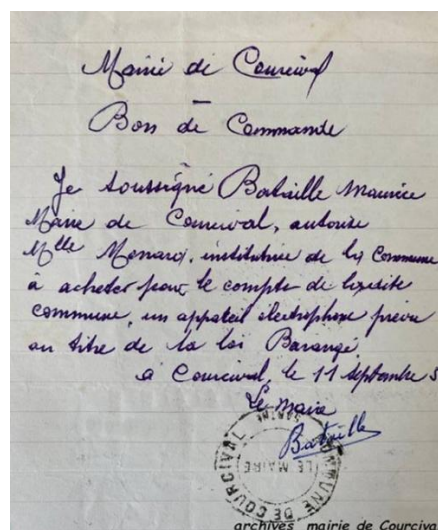
Ce projet a fait l'objet d'une étude par un architecte, d'une recherche de crédits pour compléter les subventions prévues, de l'achat d'un terrain et du soutien de l'inspecteur départemental.

Ce projet ambitieux n'aura pas de suite car le temps écoulé entre la demande d'aides pour pouvoir le réaliser et l'obtention de crédits voit le nombre d'écoliers décroître rendant le projet inutile...

1975, 8 écoliers seulement sont scolarisés à Courcival : fermeture de notre école publique

L'histoire de l'école est profondément marquée par l'empreinte des différents enseignants qui se sont succédé.

Chacun et chacune ont œuvré dans des conditions souvent difficiles. Il est remarquable que l'école ait fait l'objet d'améliorations constantes en matière de supports éducatifs (achat de livres appareil de projection cinématographique, films, aide-chant, matériel de sport électrophones disques).



Les conditions de vie sont prises en charge par la commune : logement dans la mairie et mobilier personnel incluant fourneau, réchaud, table, chaises, accessoires et batterie de cuisine. Un sens de l'économie caractérise la gestion des fournitures scolaires dont l'encre, les plumes et le papier. Les enseignants doivent aussi veiller à la bonne tenue de la caisse des écoles instituée en 1882.

Cette caisse peut aussi revoir des dons de toute nature, par exemple en livres et en vêtements, provenant de quêtes lors de fêtes et de diverses manifestations.

La vocation initiale de la caisse des écoles était de venir en aide aux enfants des familles « indigentes » en fournissant matériel scolaire et vêtements.

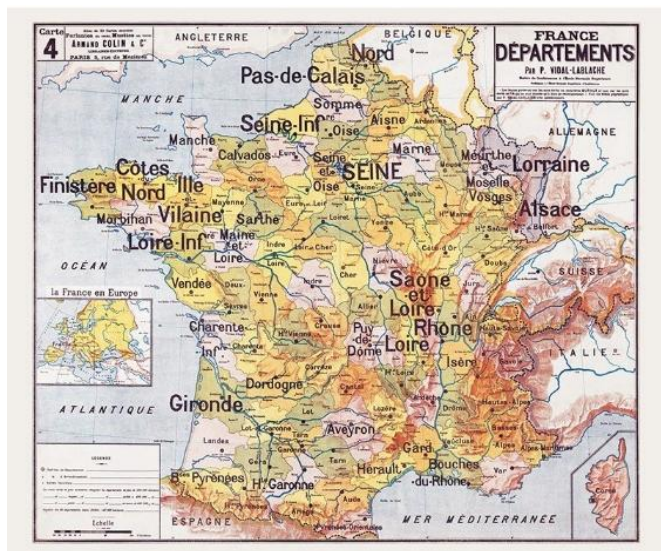
Ceci sous le contrôle du conseil municipal et des instances départementales de l'État, afin d'encourager les écoliers à fréquenter l'école assidument, la scolarisation étant obligatoire. ■

Aperçu des archives (1^{ère} partie)

Le plus vieux document retrouvé date de 1882.

Nous trouvons un document sur une réunion de la commission scolaire de Courcival, le 10 décembre.

On y présente la liste des élèves ayant manqué plus de 4 jours en septembre, octobre et novembre.



L'école est obligatoire et pas question d'y déroger sans raison valable.

Les parents ayant présenté des raisons d'absence que la commission reconnaissait valables, « Monsieur le maire les engage à renvoyer leurs enfants à l'école et à continuer à l'informer des motifs qui peuvent les empêcher de remplir l'obligation qui leur est imposée ».

Le premier document relatif aux enseignants date de 1908. Il y est consigné l'accueil par l'adjoint au maire M. Joseph Fossey de Mme Sortais nommée par l'académie de Caen. Il suit un inventaire du mobilier scolaire et personnel mis à disposition.

Inventaire de 1908

Ce type d'inventaire sera fait par la suite à chaque départ et arrivée d'un nouvel enseignant.

■ Mobilier scolaire

1 estrade, 8 tables avec bancs (ont besoin d'être noircis), 1 planche sous les pieds des élèves, 28 porte-manteaux, 1 poêle, 1 sonnette, 3 tableaux noirs (fortement blancs), 1 modèle d'écriture, 5 cartes géographiques : carte murale de la France et de la Sarthe (le bas est décollé de la tringle en bois), carte de l'Europe fortement endommagée, 1 tableau du système métrique, 1 coffret poids et mesures, 1 armoire bibliothèque.

■ Mobilier personnel

2 poêles, 1 lit, 1 lit de camp au grenier, 2 tables de nuit (au grenier), 2 bancs, 10 chaises, 1 fourneau réchaud en fonte, 1 table rectangulaire en bois blanc complète, 12 porte-manteaux, 3 armoires complètes, 2 couvercles de plat (1 écorné), 1 râpe, 14 assiettes, 2 plats (1 creux, 1 plat), 7 cuillères, 7 fourchettes, 2 louches en fer, 1 écumoire émaillée bleu, 1 salière, 1 escabeau, 1 oreiller, 1 caisse à bois, 2 échelles, 1 chantier pour fûts, 1 casier, 2 marmites en fonte.

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
ARRONDISSEMENT DE MAMERS
COMMUNE DE COURCIVAL

Inventaire du Mobilier scolaire
de l'école publique.

N°	Description du objet	Etat de conservation	Valeur	Observations
1	table bancs à 2 faces	bon	environ 100	
2	" " " " à 4 faces			noir
3	encensoir en fer forgé			
4	poêle et son tuyau			
5	placé stencillé			
6	tableau noir pivotant			noir
7	" " sur charnières			noir
8	tableau noir à charnières	bon		
9	" " fixe			
10	armoire bibliothèque			
11	glob. terrestre			
12	couffre à bois			
13	porte manteaux	usage		
14	table banc	bon		
15	banquet			
16	tableau système métrique			au grenier
17	escabeau			
18	chaise			
19	cartes murales de géographie			au grenier

archives mairie de Courcival

■ Livres pour les « indigents »

1 grammaire française, 1 arithmétique, 3 histoires de France, 1 lecture enfantine, 3 manuscrits, 1 morale.

1^{ère} guerre mondiale

En 1908, 54 enfants fréquentent l'école : 27 garçons et 27 filles.

En 1914, le 11 novembre, une lettre de l'inspecteur de l'académie de la Sarthe incite les instituteurs à sensibiliser les enfants sur « les souffrances endurées par nos frères des départements du Nord-Est ».

Il demande d'organiser une quête. Les sommes recueillies seront destinées à acheter des pommes de terre envoyées dans les régions dévastées.

Tenir la caisse des écoles

À la suite d'un rappel par l'académie de l'obligation de constituer une caisse des écoles, celle-ci est créée le 19 septembre 1930 par une délibération du Conseil Municipal qui approuve les statuts et vote une subvention de 50 frs à inscrire au budget définitif de 1931. Melle Saillant, institutrice, en est la trésorière.

M. du Bourblanc, maire de Courcival, souligne que les fonds pour les fournitures scolaires aux 37 élèves « indigents » sont insuffisants. Les dépenses s'élèvent à 123,6 frs nécessitant un crédit accordé de 55 frs.



Des cahiers de devoirs de dessin, des gommes, des crayons, des cahiers de brouillon, ardoises, porte-plumes, pelotes de fil, caches cahier, porte-crayons, 1 livre de géographie, livres de lecture, cahiers méthode, petit canevas. Soit 97 frs.

S'ajoutent les fournitures pour le déroulement de la classe : 26,6 frs.

Melle SAILLANT calcule les fournitures nécessaires

- Plumes : 39 semaines de classe à 9 élèves écrivant à l'encre toute l'année ; 13 semaines à 1 plume tous les 15 jours donnent $351+6=357$ plumes soit 2 boîtes et $\frac{1}{2}$ donc 13,75 frs.
- Buvards : 1/2 feuille par élève et par mois. 9 mois d'école, 9 élèves : 81 demi- feuilles soit 4,05 frs
- Encre : 5 litres $\frac{1}{2}$ à 1,1 frs le litre ; 1 encrier par semaine et par élève pour 9 élèves pendant 39 semaines font 351 encriers. 60 encriers au litre : 6,05 frs
- Craie : 1 boîte 2,75 frs

Comblent le déficit

Au vote du 5 décembre 1931 le maire propose aux conseillers présents de demander aux administrateurs de la caisse des écoles de bien vouloir prélever sur les fonds la somme nécessaire pour combler le déficit. La demande a abouti : merci à Melle Saillant !

Au cours de sa séance du 28 février 1932 il est fait état de la pauvreté de la bibliothèque, le comité décide qu'une somme de 10 frs sera destinée à l'achat de livres pour la bibliothèque.

On remarque dans les recettes le produit de la quête lors de la fête des laboureurs : il y avait donc une fête des laboureurs à Courcival.

Un excédent de 156,3 frs restera en caisse, et pour la remise des Prix en juillet il sera décidé l'attribution d'un livret de Caisse d'Epargne aux élèves méritants à titre de récompense de leur travail scolaire.

Le 23 juillet 1932, la commission décide d'attribuer 2 livrets de 10 frs chacun aux élèves les plus méritants.

Pour les élèves « indigents » : du tissu pour faire des vêtements

29 décembre 1932 : les temps sont durs... La caisse des écoles s'organise pour les élèves de milieu modeste. Il est fait état en détail d'achats de tissu et de vêtements.

12 m de tissu pour robes et culottes à 3,5 frs le m	42 frs
1 culotte toute faite pour servir de modèle	6,9 frs
1 blouse	10 frs
4,40 m tissu pour blouses à 4 frs le m	17,6 frs
4 paires de bas à 4,5 frs	18 frs
2 paires de bas à 4,25 frs	8,5 frs
4 paires de bas à 8,5 frs	34 frs
1 paire de bas à	6,95 frs
Total	43,95 frs

Avec le tissu acheté ont été confectionnés :
5 culottes pour garçon, 2 robes et 2 blouses pour fillettes.

Et il reste 2,45 m de tissu pour culottes ! Ces vêtements ont été confectionnés généreusement par les « dames de la commune ». Mme Lallier confectionne 3 robes et 2 blouses dont elle a fourni le tissu gratuitement.

La commission établit ensuite la liste des enfants « indigents » de l'école qui bénéficieront de dons de vêtements.

Sur 11 enfants, chaque fillette recevra une robe, une blouse et une paire de bas, chaque garçon recevra une culotte et une paire de bas.

Mais on n'en reste pas là : décision est prise pour 1933 d'acheter de la laine pour confectionner des chandails.

Le 18 novembre 1933, les chandails ont été confectionnés et sont prêts à être distribués. 5,850 kg de laine pour 183,95 frs ont servi à confectionner 14 chandails gratuitement par mesdames du Bourblanc, Fossey, Renault, Lallier, Saillant. Il reste 570 gr de laine.

2 chandails tout faits sont achetés pour une somme de 15,25 frs et 1 cache-nez à 3,5 frs.

D'autre part M. du Bourblanc, fait don à la caisse de 15 paires de bas et avec le tissu restant de l'année précédente Mme Besnier confectionne 2 culottes gratuitement. Mme Renault fait don à la caisse de vêtements que Mme Lallier a repassés et ajustés à la taille des enfants. 12 enfants en bénéficieront.

Des dames efficaces et généreuses !

La distribution des vêtements prévue le 21 novembre. Chaque fillette recevra 1 chandail, une paire de bas et une blouse ou une robe. Chaque garçon recevra un chandail, 1 paire de bas et un autre vêtement.

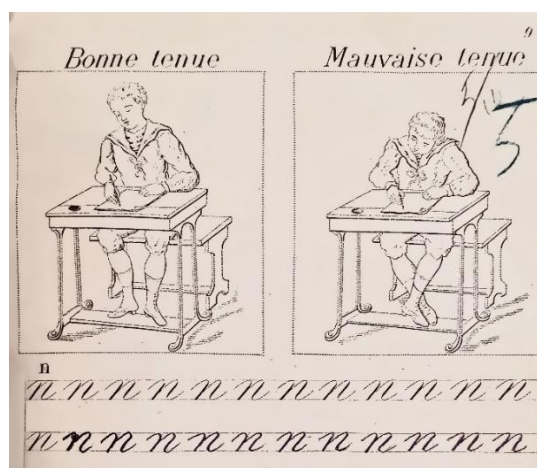
Par ailleurs la commission décide que sur les fonds de l'année 1934, 90 frs seront affectés à un livret de Caisse d'Épargne destiné à récompenser une élève de l'école ayant obtenu son Certificat d'Étude Primaire.

Des pulls et des chandails

La quête de la fête des laboureurs a rapporté 67,4 frs en 1934. 74,3 frs et un livret de 10 frs sont attribués à un enfant ayant passé avec succès le Certificat d'Étude Primaire.

Le 6 avril est organisée une distribution de vêtements aux 14 élèves « indigents de la commune ».

Les années passent et les tricoteuses agissent. En mai 1938, l'assemblée décide de confectionner des chandails distribués au début de l'hiver. On prévoit l'achat de 4 kilos de laine et le 7 décembre Mmes du Bourblanc, Lallier, Renault, Dreux, Guiton et Saillant offrent à 16 enfants des chandails qu'elles ont tricotés mais sous réserve d'une meilleure fréquentation de l'école pour 2 élèves. De fait ils avaient manqué en octobre novembre pour le ramassage des pommes...



En 1941 la caisse des écoles achète le recueil « Message du Maréchal »

Par ailleurs selon la politique imposée par le gouvernement, un enseignement religieux est dispensé à l'école. En accord avec le curé de Jauzé qui dessert la paroisse de Courcival, l'instruction religieuse sera donnée le mercredi de chaque semaine au début de la classe de l'après-midi.

On recense 18 élèves « indigents » dans la commune.

Rébellion en 1943 !

Le préfet fait état de la circulaire : « création de jardins scolaires ». Il est demandé de créer un jardin scolaire de 20 ares minimum. Les travaux seront effectués par les élèves du deuxième cycle. Il s'agit de cultiver des céréales, des betteraves, des pommes de terre et d'oléagineux. Des cultures de légumes seront envisagées afin d'alimenter la cantine scolaire, s'il y a lieu. Une planche sera réservée pour y créer une petite pépinière fruitière afin de familiariser les élèves avec les travaux de semis, de bouturage, de marcottage et de greffage. Il faudra rendre compte pour le 15 septembre des mesures envisagées.

La réponse du conseil municipal n'est pas favorable. Il a pour arguments que la commune ne possède pas de terrain, que l'aménagement éventuel d'un terrain nécessite une préparation : bêchage, ou défoncement à la charrue, que l'achat de matériel agricole grèverait le budget communal modeste. De plus il sera impossible pour l'enseignant dans une école mixte de 6 à 14 ans de surveiller à la fois les élèves au jardin et ceux en classe.

Enfin il est difficile de fixer un calendrier des travaux étant donné les intempéries et la nature du sol.

Dernier argument : en milieu uniquement agricole, beaucoup de parents verront d'un mauvais œil que leurs enfants négligent l'instruction classique pour se livrer à des travaux manuels qu'ils sont capables de leur apprendre. Cette mesure entraînerait très certainement une diminution de la fréquentation de l'école des élèves les plus grands.

La conclusion : pas de jardinage scolaire à Courcival !

En 1949 le préfet demande de procéder au remaniement de la caisse des écoles

La caisse sera administrée par un comité composé de l'inspecteur primaire de la circonscription, d'un délégué cantonal désigné par l'inspecteur d'académie, de membres désignés par le conseil municipal en nombre égal au plus au tiers des membres de ce conseil et 3 membres élus pour une période de 3 ans par l'assemblée générale des sociétaires rééligibles. Les pouvoirs des conseillers municipaux désignés par leurs collègues prennent fin à l'expiration de leur mandat. Ces nouveaux statuts sont signés le 17 mars 1950.

Les agrès entrent à Courcival et Melle Saillant pourra frapper sa règle sur un beau bureau.

En 1952 la caisse départementale scolaire attribue à la commune une allocation de 75 000 frs, au titre de la loi du 28/9/1951. Cette somme, supérieure à ce que le conseil avait envisagé, permet l'achat d'un appareil à projection et de films, de livres pour les petits, d'un abonnement à l'éducation nationale, d'une corde lisse et son installation. Le conseil municipal décide d'adjoindre à ce programme un bureau de maître.

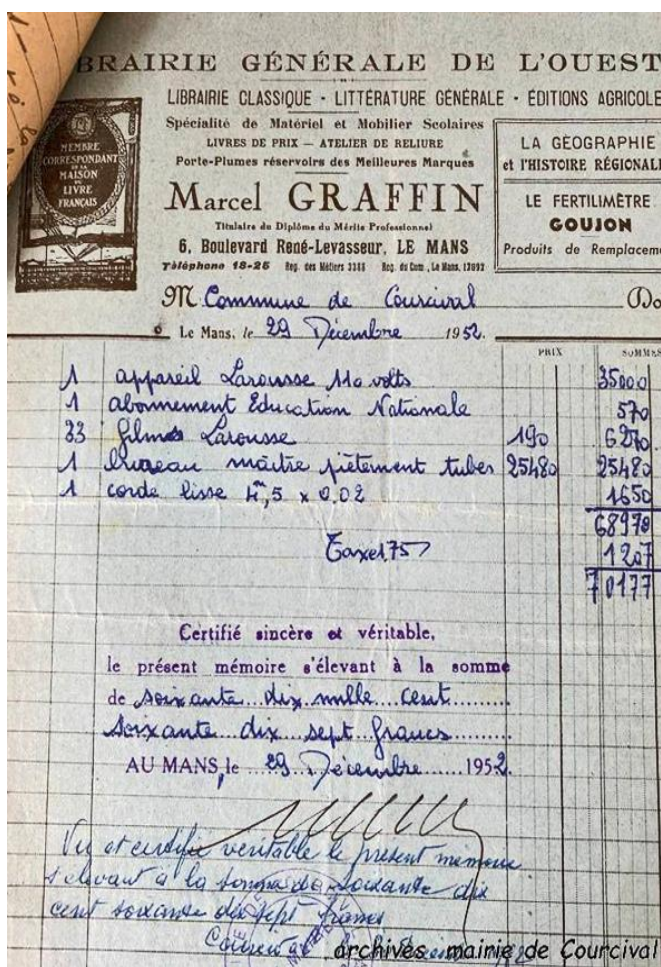
La classe s'équipe de belles journées en perspective.

La librairie GRAFFIN facture le 29 décembre 1952 1 appareil Larousse 110 volts, 1 abonnement éducation nationale, 33 films Larousse, 1 bureau de maître, une corde lisse : total 70 177 frs.

Le 25 février 1953 la corde lisse est livrée, le programme d'équipement scolaire pour l'année est :

- Abonnement à l'éducation nationale
- Cartes de France par régions
- Guide de chant
- Pose de lampes et amélioration électrique de la classe
- Tenture pour obturer les fenêtres pour le cinéma, films

En 1954 un programme d'équipement est voté qui outre les livres et le classique abonnement de l'éducation nationale prévoit un électrophone, des disques et du matériel d'éducation physique.



Le 14 septembre est facturé un électrophone « radio-test », modèle valise « troubadour ».

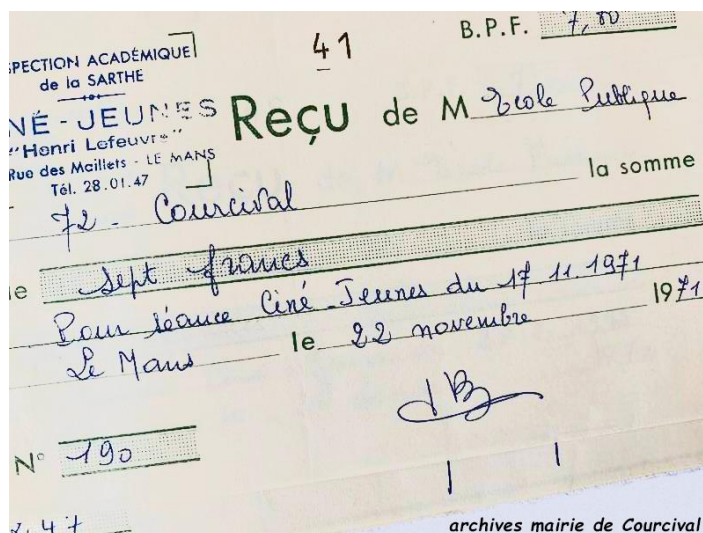
Rappel de la préfecture : les 75 000 frs alloués en 1952 n'ont pas été entièrement utilisés, il reste 4 823 frs à dépenser avant fin 1954. Voilà qui sera fait.

Le 1^{er} octobre, la maison Legeay « A la sirène » facture les disques : les lettres de mon moulin, l'apprenti sorcier, musique russe, tableaux d'une exposition, Pierre et le loup, 2 petit Philippe, 1 petit Philippe soit 1 8540 frs

Et en décembre 1954 la librairie Vadé facture selon les crédits « Baranger » : 2 albums Hachette, 6 volumes bibliothèque verte, 4 albums de Mickey, 5 Comtesse de Ségur, 7 encyclopédies par l'image, 1 château de la forêt « rose », 10 balles increvables, 3m50 d'élastique pour le saut.

Là, c'est vraiment le bonheur, et il sera dressé un inventaire précis du matériel scolaire à chaque rentrée scolaire ■

Dans le prochain bulletin : suite de l'histoire de l'école de Courcival avec une sélection des archives de 1958 à la fermeture de l'école en 1975, plus des témoignages inédits



Agenda

On compte sur votre présence et on compte sur vous pour diffuser cet agenda.

- 8 août : Fête de la St Laurent.
- 18 sept. : Concert de harpe celtique en l'église. Accompagné d'un historique sur la harpe. Participation au chapeau.
- 18 & 19 sept. : Journées du patrimoine. Visite de l'église et des jardins du château.
- 19 sept. : Troc plantes et exposés sur des plantes.
- Courant novembre (date à confirmer) : Conférence sur 1870 avec Frédéric Beauchef.

Rejoignez vite l'association ACDCOURCIVAL !

- En rejoignant l'association vous participerez à la sélection et à la mise en place des activités culturelles de Courcival. Vous serez les bienvenus au sein d'une association toute nouvelle et les membres de l'association seront ravis de vous accueillir.
- Inscrivez-vous directement en écrivant à acdcourcival@laposte.net ou à Association ACDCOURCIVAL, Le Bourg, 72110 Courcival, ou contactez un des membres du bureau : Pierre-Emmanuel Picard, Président, Michel Couder, Président d'honneur, Daniel Craquelin, Vice-Président, Marie-Laure de la Jonquière, Vice-Présidente, Marie-Claude Couder, secrétaire, Michèle Craquelin, secrétaire adjointe, Brigitte Désert, trésorière, Manuelle Dhellemmes, trésorière adjointe.
- Adhésion annuelle : 10 euros ; membre bienfaiteur : à partir de 50 euros par an. Déduction des impôts selon règles habituelles.

Crédits photos : Marie-Claude Couder pour les photos et les archives municipales et Michèle Craquelin pour avoir photographié des objets scolaires et des documents fournis aimablement par Jean Herbomez (St Cosmes en Vairais).

Rédaction : Daniel Craquelin (bibliographie : Étude historique sur Bonnétable, Auguste Guy) ; Marie-Claude Couder (archives municipales).